



# **PROGRAMME DETAILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE (PDDAA)**

-----  
*Faire de l'Agriculture le levier de l'Intégration Régionale en  
Afrique Centrale*

**CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES DE LA  
CEEAC EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE**

## **RAPPORT SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DANS LE SECTEUR AGRICOLE A LA CEEAC**

**Période 2016-2017**

**Décembre 2017**

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>2PIC</b>	:	Programme Panafricain d'Investissement sur le Coton
<b>AC</b>	:	Afrique Centrale
<b>ACP</b>	:	Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
<b>APCN</b>	:	Agence de Planification et de Coordination du NEPAD
<b>BAD</b>	:	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	:	Banque Mondiale
<b>C-4</b>	:	Pays co-auteurs de l'initiative sectorielle en faveur du Coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad)
<b>CCI</b>	:	Centre de Commerce International
<b>CEDEAO</b>	:	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	:	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	:	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CER</b>	:	Communauté Économique Régionale
<b>COMESA</b>	:	Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe
<b>CORAF/WECARD</b>	:	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
<b>CRAAN</b>	:	Conseil Régional pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Nutrition
<b>CUA</b>	:	Commission de l'Union Africaine
<b>EM</b>	:	États Membres (de la CEEAC)
<b>FAO</b>	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FFMD</b>	:	Fonds Fiduciaire Multi Donateurs
<b>IGAD</b>	:	Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement
<b>IFPRI</b>	:	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
<b>NEPAD</b>	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OIE</b>	:	Organisation Mondiale de Santé Animale
<b>PAC</b>	:	Politique Agricole Commune
<b>PDDAA</b>	:	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
<b>PFN</b>	:	Points Focaux Nationaux
<b>PND</b>	:	Plan National de Développement
<b>PNIASAN</b>	:	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>PNISR</b>	:	Programme National d'Investissement pour le Secteur Rural
<b>PPAAC</b>	:	Programme de Productivité Agricole Afrique Centrale
<b>PRC</b>	:	Programme Route du Coton
<b>PRIASAN</b>	:	Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>PTF</b>	:	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RB</b>	:	Revue Biennale
<b>ReSAKSS</b>	:	Système Régional d'Analyse Stratégique et de Soutien aux Connaissances
<b>SADR</b>	:	Service Agriculture et Développement Rural
<b>SFC</b>	:	Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale
<b>SRDFCTC</b>	:	Stratégie Régionale de Développement de la Filière Coton-Textile-Confection
<b>UA</b>	:	Union Africaine
<b>UA-BIRA</b>	:	Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine
<b>VET-GOV</b>	:	Programme de renforcement de la Gouvernance Vétérinaire
<b>WWF</b>	:	Fonds Mondiale pour la Nature

## INTRODUCTION

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) est l'un des programmes phares mise en œuvre par la CEEAC en Afrique centrale. Pour son lancement, le Secrétariat général a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale à hauteur de plus de 5,9 millions de dollar américain, pour une période de cinq (ans) 2010-2015, à travers le Fonds Fiduciaires Multi-Donateurs (FFMD) Au terme du financement en décembre 2015, d'importants acquis ont pu être capitalisés notamment : (i) le renforcement des capacités institutionnelles du Secrétariat général de la CEEAC ; (ii) la facilitation et la coordination de la mise en œuvre du processus du PDDAA au niveau des Etats membres (EM) ; (iii) la mise en œuvre du processus au niveau régional et ; (iv) le développement des fonctions stratégiques horizontales notamment la communication, le suivi & évaluation et la gestion des bases de données afin d'opérationnaliser les initiatives prises au niveau continental pour l'appui à l'élaboration des Rapports Pays dans le cadre du suivi de l'état d'avancement de la transformation de l'Agriculture africaine à travers la Revue Biennale.

En dépit de certaines difficultés et insuffisances d'ordre diverses, la mise en œuvre du processus du PDDAA en Afrique centrale a conduit à des résultats très significatifs. Au niveau national, l'appropriation de l'ensemble du processus par les Etats membres a permis de maintenir une dynamique et un momentum qui a conduit à la signature des pactes nationaux qui ont ouvert la voie à la formulation de dix (10) Programmes Nationaux d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN). Sur les dix (10) Etats membres de la CEEAC, seuls trois (Angola, Guinée Equatoriale et Tchad) n'ont pas totalement bouclés le processus avec la tenue de la table ronde pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des projets et programmes retenus dans leurs PNIASAN.

Au niveau régional, la mise en œuvre du processus du PDDAA a permis le recadrage de la Politique Agricole Commune (PAC) régionale, ainsi qu'un ensemble de stratégies et programmes nécessaires à l'atteinte des objectifs de la PAC. Il s'agit notamment du Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN), de la Stratégie Régionale de Développement des filières Coton et Café, du Programme de Productivité Agricole et du Programme de renforcement de la Gouvernance Vétérinaire (VET-GOV). Ce dernier programme a permis la création du Centre Régional de Santé Animale (CRSA).

A la clôture des financements de la première phase du processus du PDDAA en Afrique centrale en décembre 2015, l'espace communautaire n'a pu pour diverses raisons, disposer d'un programme en matière de développement rural, formulé sur la base des mêmes expériences et acquis du PDDAA. Toutefois, le Secrétariat général de la CEEAC a continué dès 2016 et dans le cadre du PDDAA, à mettre en œuvre plusieurs actions en partenariat avec l'APC/NEPAD, le Bureau FAO/SFC pour l'Afrique centrale et le CORAF/WECARD dans la perspective du rayonnement du secteur agricole dans la sous-région.

Il y a lieu de rappeler que trois réunions importantes ont été organisées afin d'impulser le développement du secteur agricole dans l'espace communautaire de la CEEAC. Il s'agit notamment de : (i) la tenue à N'Djamena au Tchad en Octobre 2014 du Conseil des Ministres en charge de l'Agriculture et de l'Elevage en prélude à la Conférence des chefs d'Etat; (ii) l'organisation en novembre 2015 à Malabo en Guinée Equatoriale, de la Conférence sur la promotion des chaînes de valeur en Afrique et ; (iii) la tenue les 06 et 07 juillet 2015 à Brazzaville au Congo, de la réunion de la Plateforme de concertation du PDDAA et de mise en place du Comité d'orientation du CRAAN en Afrique Centrale.

Le présent rapport, élaboré en prélude à la tenue du Conseil extraordinaire des Ministres en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche prévue en décembre 2017, dresse un état des lieux des activités réalisées par le Secrétariat général de la CEEAC dans le secteur agricole ces deux dernières années (2016-2017).

## **I. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DU PDDAA EN AFRIQUE CENTRALE**

### **1.1. Réalisations dans l'espace communautaire de la CEEAC**

#### **a) Etat de mise en œuvre du PDDAA dans les Etats membres**

Le PDDAA est né au niveau continental de la nécessité de prise d'initiatives dans le secteur du développement agricole et rural par les acteurs africains eux-mêmes afin de mener des réflexions et proposer des solutions internes en mesure de servir les intérêts de l'Afrique. C'est dans cette logique que lors de la deuxième assemblée ordinaire de l'Union Africaine (UA), tenue en 2003 à Maputo au Mozambique, le PDDAA a été approuvé lors de la Déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernement. En 2014 soit dix ans après, la Déclaration de Malabo et ses sept (07) engagements ont permis de réaffirmer celle de Maputo et de l'élargir aux autres secteurs, afin de valoriser au mieux le potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique du continent africain..

La mise en œuvre du PDDAA a effectivement démarré en Afrique Centrale en janvier 2011 et a conduit aux résultats ci-après:

- tous les Etats membres de la CEEAC ont compris et intègrent de mieux en mieux le processus de mise en œuvre du PDDAA ainsi que son importance pour le développement agricole et rural;
- le Pacte du PDDAA a été signé par les Etats membres, c'est à dire qu'ils ont accepté et adhèrent aux principes de base et aux valeurs du PDDAA que sont : la responsabilité locale et décentralisée, le partenariat inclusif, la transparence et la responsabilité mutuelle ;
- tous les Etats membres ont formulé leur Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et ont subi la revue technique externe indépendante, pilotée par la CUA/NEPAD ;
- une forte proportion des Etats membres (à l'exception de l'Angola, de la Guinée Equatoriale et le Tchad) a tenu le Business Meeting National afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de leur PNIASAN ;
- au niveau régional, le Programme Régional d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) a été également formulé et l'organisation de la Table Ronde des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources en vue de sa mise en œuvre est en cours ;
- la Plateforme de concertation du PDDAA s'est réunie les 06 et 07 juillet 2015 à Brazzaville au Congo et a abouti à la mise en place du Comité d'orientation du Conseil régional pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Nutrition en Afrique Centrale.

Les raisons suivantes sont évoquées pour les Etats membres n'ayant pas encore totalement bouclé le processus:

Pour l'Angola, le document du PNIASAN doit être traduit en portugais afin d'être soumis aux autorités nationales pour sa validation et l'organisation du business meeting. En outre, le pays n'a toujours pas paraphé le pacte national pour lequel des incompréhensions persistent au sein des ministères techniques concernés. Toutefois, l'Angola vient de bénéficier en août 2017 de l'appui de son bureau national de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) afin de disposer du document du PNIASAN en portugais, ce qui permettra au pays d'organiser la table ronde pour la mobilisation des ressources d'ici la fin de l'année 2017.

En Guinée Equatoriale, le document du PNIASAN a été finalisé en 2015 malheureusement, la tenue de la table ronde pour la mobilisation des ressources a été jugée inopportune. Avec la relance du processus d'organisation du business meeting régional du PRIASAN en collaboration avec le Bureau Sous-région de la FAO pour l'Afrique centrale, le pays a été relancé afin de s'assurer que des dispositions sont prises pour mettre en œuvre les actions programmées. Dans le contexte actuel, il apparaît nécessaire d'appuyer la Guinée Equatoriale pour l'organisation du business meeting national du PNIASAN compte tenu des difficultés économiques aux quels le pays doit face.

Au Tchad, l'appui du Secrétariat général de la CEEAC au processus du PDDAA en Afrique centrale a conduit à la formulation du Programme National d'Investissement pour le Secteur Rural (PNISR), soumis à la validation nationale suite à une revue technique externe indépendante. Jusqu'à la fin de l'année 2016 le business meeting national du PNISR n'était toujours pas organisé. Toutefois, les axes stratégiques déclinés dans le PNISR ont été partiellement pris en compte dans le Plan National de Développement (PND 2017-2022). Ces axes stratégiques ont fait l'objet d'une présentation à la table ronde des bailleurs du PND organisée récemment à Paris en France les 6 et 7 septembre 2017.

Il faut relever que l'ensemble des PNIASAN des Etats ont été formulés de manière participative sur la base de la Déclaration de Maputo de 2003, avec une forte implication des partenaires techniques notamment la FAO/SFC, les organisations paysannes et leurs faitières au niveau national et régional, en particulier la PROPAC) ainsi que les acteurs d'autres secteurs.

Cependant, hormis le Gabon, la RDC et le Rwanda, les autres Etats membres de la CEEAC n'ont pas encore actualisé leurs PNIASAN, afin de les aligner sur la Déclaration de Malabo de juin 2014, relative à la croissance accélérée et à la transformation du secteur agricole, pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés en Afrique. En conséquence la majeure partie des initiatives déclinées dans les PNIASAN n'a pas encore été réalisée, les ressources promises par les PTF n'ayant pu être mobilisées.

Afin de maintenir la dynamique de mise en œuvre du processus du PDDAA dans les Etats membres, il est plus que nécessaire de relancer dans les plus brefs délais, la deuxième phase du FFMD-PDDAA sur les ressources à mobiliser à travers le business meeting régional du PRIASAN. Cette relance permettra d'une part, la formulation des PNIASAN de deuxième génération alignés sur la Déclaration de Malabo, et, d'autre part, de renforcer les capacités des Etats membres pour la mobilisation des ressources promises par les bailleurs.

#### **b) Etat de mise en œuvre du PDDAA au niveau régional**

La mise en œuvre du processus PDDAA au niveau régional a permis de renforcer les capacités institutionnelles du Secrétariat général de la CEEAC à travers sa composante 1. Le personnel de la CEEAC en particulier celui du SADR et du PBARH ont pu ainsi bénéficier de plusieurs sessions de formation technique. D'autres actions portant sur le renforcement du dispositif de suivi-évaluation et de partage des connaissances et d'expériences ont été également réalisées en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le Système Régional d'Analyse Stratégique et de Soutien aux Connaissances (ReSAKSS).

Le Secrétariat général de la CEEAC a tenu en juillet 2015 en rapport avec Conseil Régional pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Nutrition (CRAAN) qui assure le Comité de Pilotage du PDDAA en Afrique centrale, une rencontre de concertation à Brazzaville au Congo. Tous les acteurs étatiques, les partenaires techniques et financiers ainsi que la société civile impliqués dans la mise en œuvre du processus du PDDAA en Afrique centrale ont pris part à cette rencontre qui a permis de faire un état des lieux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la sous-région.

De plus, le processus du PDDAA au niveau régional a permis le recadrage de la Politique Agricole Commune (PAC) afin de donner une vision claire à la Communauté en matière de développement agricole et rural. La clarification de la PAC a conduit à la formulation d'une part du PRIASAN et à la réalisation d'autre part en septembre 2016, de la Revue Technique Extérieure (RTE) indépendante par le Hub Rural, avec le concours technique et financier du NEPAD. Malgré la clôture du financement par la BM du processus du PDDAA en 2015, ce travail a permis d'arrimer le PRIASAN aux engagements de la Déclaration de Malabo. Le PRIASAN faut-il le rappeler, couvre l'ensemble des domaines qui contribuent à la transformation agricole de l'espace communautaire à travers treize (13) fiches de projets intégrateurs.

Dans la perspective de l'organisation du Business Meeting Régional en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces treize (13) Projets Fédérateurs du PRIASAN, le Secrétariat général de la CEEAC a sollicité et obtenu l'appui de la FAO/SFC, qui a bien voulu mobiliser un consultant international, afin d'accompagner le Service Agriculture et Développement Rural (SADR) de la CEEAC, dans la phase préparatoire de cet évènement. Plusieurs séances de travail ont déjà été organisés à cet effet, afin de cerner et de clarifier toutes les étapes nécessaires à la préparation et à la tenue de cette importante rencontre envisagée au mois de décembre 2017.

Dans la même logique, le recrutement de deux consultants supplémentaires par le Bureau Sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale a été réalisé. Le premier consultant s'est occupé de tous les aspects liés à la communication autour du PRIASAN ainsi que des treize (13) Fiches de Projets Fédérateurs, alors que le second a été chargé de tous les aspects liés à l'infographie. La première étape du processus organisationnel qui court jusqu'à la fin de mois de novembre 2017 a permis la mise à disposition au Secrétariat général de la CEEAC, des documents dont il faudra s'appropriier le contenu. Un regroupement thématique selon la logique, les stratégies, politiques et mécanismes de financement, a été également réalisé, afin de donner du point de vue de chaque bailleur potentiel, plus de profil et d'attrait au document de PRIASAN ainsi qu'aux Fiches de Projets Fédérateurs.

Après cette étape de préparation et d'édition de l'ensemble des documents du PRIASAN, une mission d'information et de sensibilisation a été effectuée auprès des potentiels bailleurs de fonds. La mission s'est rendue principalement à Brazzaville au Congo au siège de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et au Siège Afrique Centrale de la Banque Mondiale à Yaoundé au Cameroun. Il est prévu que des plaidoyers puissent être menés auprès des autres institutions et organisations, afin d'obtenir leur engagement dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PRIASAN.

### **c) Le Programme de Renforcement de la Gouvernance Vétérinaire (VET-GOV)**

Le Programme de renforcement de la Gouvernance Vétérinaire (VET-GOV) qui s'articule sur le processus du PDDAA au niveau régional a été conçu pour prendre en compte le volet élevage dans le processus. Il est mis en œuvre dans l'espace communautaire de la CEEAC depuis plus de quatre ans, en partenariat avec le Bureau Inter Africain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA – BIRA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

L'une des réalisations phare du Programme VET-GOV reste la création en mai 2014 à l'issue de la XVIème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CEEAC qui s'est tenue à N'Djamena au Tchad, du Centre Régional de Santé Animale d'Afrique Centrale (CRSA-AC). Après un atelier organisé les 6 et 7 juillet 2017 afin de valider le document d'opérationnalisation dudit centre, plusieurs partenaires dont l'OIE, l'UA-BIRA et la FAO ont manifesté leur volonté d'accompagner le Secrétariat de la CEEAC, lors de la tenue du 20 au 26 mai 2017 à Paris en France, de la 85<sup>ème</sup> Session générale de l'OIE,.

Le Programme VET-GOV qui s'est achevé en fin juillet 2017 a permis également aux Etats membres de la CEEAC, d'améliorer l'environnement institutionnel devant faciliter la fourniture des services de santé animale. Les réalisations du Programme ont porté sur :

- la mise en place des plateformes au niveau de tous les pays et au niveau régional pour le développement des politiques d'élevage ;
- la formulation des politiques de développement de l'élevage et des plans stratégiques des Directions en charge des Services vétérinaires au bénéfice de la RCA, du Congo, du Gabon et de la Guinée Equatoriale ;
- l'amélioration de la législation vétérinaire au Cameroun, au Gabon, au Tchad et l'harmonisation du processus au niveau régional ;
- la création du Centre Régional de Santé Animale de la CEEAC et du Bureau Sous – Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) dont les sièges sont basés à N'Djamena au Tchad ;
- le renforcement des réseaux nationaux et régionaux pour la surveillance des maladies animales (RESEPI et RESOLAB de l'Afrique Centrale) ;

Le Programme a également contribué au :

- développement et à l'amélioration des Ressources génétiques animales au niveau national et régional (AnGR) ;
- développement et amélioration des ressources halieutiques au niveau national et régional (FishGOV) ;
- développement de l'apiculture au niveau national et régional avec un accent sur la santé des abeilles et les services de pollinisation (Beehealth).

#### **d) Gestion Durable des Terres et des Ressources en Eau (GDTE)**

Dans le cadre de la contribution à l'appui aux Programmes d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres et des ressources en eau en Afrique subsaharienne, le Fonds Mondial de l'Environnement (FEM) a approuvé en 2007 un financement pour étendre les opérations relatives à la gestion durable des terres et des ressources en eau dans cet espace géographique.

Ce financement, qui vise principalement la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, contribue également à la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique, la thématique de l'extension de la superficie des terres sous aménagement correspond au pilier 1 du PDDAA.

A ce titre, un accord de coopération a été signé, en Août 2010, entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en qualité d'Agence d'exécution du FEM, et l'Agence de Planification et de Coordination du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (APC/NEPAD), pour la mise en œuvre du projet « Appui institutionnel au NEPAD et aux Communautés Economiques Régionales (CER) pour l'expansion de la gestion durable des terres et ressources en eau en Afrique Subsaharienne ».

Le projet a pour principal objectif de : soutenir les pays d'Afrique subsaharienne dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'investissements de Gestion Durable des Terres et des Ressources en eau (GDTE), en utilisant une approche éco systémique dans l'optique de les aider à améliorer leurs moyens de subsistance tirés des ressources naturelles et

de prévenir et réduire l'impact de la dégradation des terres sur les services éco systémiques dans les zones d'investissement.

L'Accord entre l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APC/NEPAD) et la CEEAC pour la mise en œuvre du projet a été signée le 26/07/2012. L'APC/NEPAD assure la coordination globale du projet au niveau continental et la CEEAC l'exécution au niveau régional.

Ledit Accord met à disposition de la CEEAC, un montant de 315.000 \$ pour la mise en œuvre du projet. Les activités du projet ont démarré en Afrique Centrale en août 2012. Sur les 315.000 \$ alloués à la CEEAC, un montant de 228.000 \$ est décaissé par l'Agence du NEPAD à ce jour au titre de première et deuxième tranches de financement du projet. Avec ce montant, les activités ci-après sont réalisées :

- élaboration d'un document cadre pour le suivi-évaluation basé sur les indicateurs clés de gestion durable des terres et des ressources en eau (GDTE) en Afrique Centrale :
- organisation de l'atelier de lancement du projet avec la participation des Points Focaux de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les Points Focaux du PDDAA et les experts en suivi-évaluation des pays membres.
- organisation de l'atelier régional de mise à niveau des experts en suivi-évaluation des pays membres de la CEEAC sur l'approche de suivi & évaluation basée sur les indicateurs de GDTE.
- élaboration du guide régional en matière de bonnes pratiques de gestion durable des terres et ressources en eau dans les Etats membres.
- organisation de l'atelier régional de réactivation de la plateforme des acteurs de la GDTE et de validation du guide régional en matière de bonnes pratiques de GDTE.

La CEEAC attend le décaissement par l'Agence du NEPAD de 87.000 \$ restant au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche et la mobilisation des financements additionnels pour poursuivre la réalisation des activités du projet adoptées dans le cadre du Plan de travail révisé en 2016.

L'activité planifiée pour la prochaine étape est l'organisation d'une réunion des Ministres en charge de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de l'Agriculture et dans une moindre mesure, ceux en charge de l'eau pour la validation au niveau ministériel, des documents adoptés par leurs experts en décembre 2017 (manuel modèle de suivi-évaluation basé sur les indicateurs clés de gestion durable des terres et ressources en eau en Afrique Centrale et guide régional en matière de bonnes pratiques de GDTE).

#### e) Programme de Productivité Agricole Afrique Centrale (PPAAC)

Le Secrétariat général de la CEEAC et le CORAF/WECARD se sont engagés à travers une feuille de route approuvée en avril 2017, pour relancer le Programme de Productivité Agricole Afrique Centrale (PPAAC), quatrième pilier du PDDAA, afin de faire bénéficier aux États membres de la CEEAC, des mêmes résultats qu'avec le PPAO en Afrique de l'Ouest. Le coût total du PPAAC est estimé à **395, 428 Millions USD**. Il sera financé à 85% par les ressources IDA, à 10% par d'autres partenaires techniques et financiers et à 5% par les pays participants.

Dans le mécanisme de financement initialement retenu au niveau du fonds IDA, les États membres éligibles devaient solliciter le Prêt Programmatique Adaptable (APL) pour mobiliser un tiers (1/3) du montant destiné au PPAAC, et la Banque Mondiale de son côté, devait octroyer les deux tiers (2/3) restants sous forme de don en faveur de la région.

Le mécanisme actuel retenu aussi bien pour le Cameroun que pour le Tchad se résume en un prêt sur le portefeuille IDA des Etats membres à contribution paritaire (1\$US contre 1\$US) avec



le guichet IDA régional. En d'autres termes, la notion de 1/3 sur guichet IDA national (Prêt) et 2/3 sur guichet IDA Régional (Subvention), n'est plus applicable dans le nouveau dispositif de financement qui sera aussi exempté de 1/15 à mobiliser pour le compte du CORAF/WECARD pour la coordination régionale.

Une mission de la CEEAC s'est rendue au Tchad, au Congo et au Cameroun afin de sensibiliser et d'informer les parties prenantes sur les enjeux du PPAAC et de mener des plaidoyers auprès des Ministres Ordonnateurs des Fonds IDA pour l'obtention des accords de principe nécessaires au Prêt Programmatique Adaptable (APL). Les conclusions de cette mission révèlent que la formulation du PPAAC sera revue en tenant compte des négociations déjà engagées entre la Banque Mondiale et les États membres notamment le Cameroun et le Tchad. Une des options retenue visera l'intégration d'un volet régional dans les PPA nationaux en cours de formulation, dans ces deux pays, afin de permettre le renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC, en vue de mieux préparer dans les 2 à 3 ans à venir, la programmation d'un PPAAC régional.

### **1.2. Projet Régional de promotion de l'Entreprenariat Jeune (hommes, femmes) en milieu rural et péri-urbain d'Afrique Centrale, à travers le développement des chaînes de valeur agricoles nationales et régionales prioritaires. (PREJAC)**

Toutes les études crédibles réalisées à ce jour recommandent la nécessité « d'améliorer l'accès à la terre, aux infrastructures, aux formations professionnelles et au crédit », afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans la perspective de la relance du secteur agricole. Ce secteur se caractérise par sa contribution importante au revenu national, aux exportations, à l'emploi et à l'investissement. L'agriculture constitue la base des sources de revenus de la majorité des agriculteurs et stimule la croissance non agricole. Le secteur joue également un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et agit au niveau de la préservation des ressources naturelles (sols, eaux, forêts). Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT 2017 a), l'emploi est le chaînon manquant entre la croissance et la réduction de la pauvreté dans de nombreux pays subsahariens.

Malheureusement, les efforts visant à accélérer la croissance et la transformation du secteur agricole ainsi que la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique centrale, sont toujours conceptuellement déconnectés des efforts visant à créer des emplois dans le secteur agricole pour les jeunes (hommes et femmes). Les deux objectifs sont pourtant complémentaires et intimement liés. Accroître les perspectives des jeunes pour un emploi productif dans le secteur agricole est le plus important catalyseur pour permettre à l'Afrique centrale de profiter de son dividende démographique. C'est pourquoi, les efforts déployés à ce jour au niveau des Etats de la sous-région pour soutenir l'emploi des jeunes n'ont atteint ni l'ampleur, ni la viabilité nécessaires pour susciter la transformation du secteur agricole, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C'est dans ce contexte, que la CEEAC a envisagé la formulation du *Projet Régional de promotion de l'Entreprenariat Jeune (hommes, femmes) en milieu rural et péri-urbain d'Afrique Centrale, à travers le développement des chaînes de valeur agricoles nationales et régionales prioritaires. (PREJAC)*. Ce projet, qui comporte quatre composantes et couvre une période de 5 ans renouvelables, a un coût total de 53, 014 millions d'euros. Il a été soumis pour financement à la Banque Africaine de Développement (BAD) en septembre 2017.

### **1.3. Processus de la Revue Biennale en Afrique centrale**

Pour rappel, le processus de la Revue Biennale se réfère aux engagements de la Déclaration de Malabo de juin 2014, en particulier à l'engagement 7 relatif à la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats qui stipule que « **à travers le cadre des résultats du PDDAA, il**

**sera procédé à une évaluation biennale des produits agricoles** ». Un premier rapport continental devra être soumis au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine de janvier 2018. Un mécanisme de collecte des données est établi depuis le niveau des Etats membres, des Communautés Economiques Régionales (CER), jusqu'au niveau de l'ACP du NEPAD et de la Commission de l'Union Africaine (CUA).

Une session de formation des membres des équipes pays PDDAA, sur les instruments et outils d'élaboration du rapport biennal relatif à l'état d'avancement de l'agriculture en Afrique au niveau national, régional et continental a été organisée en zone CEEAC, du 08 au 12 mai 2017 à Yaoundé au Cameroun. En dehors du Gabon et du Congo, les autres pays notamment l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Guinée Equatoriale, la RCA, la RDC, Sao Tomé et Principe et le Tchad ont envoyé des représentants y compris les Points Focaux Nationaux (PFN) du PDDAA pour prendre part à cette session de formation.

Au cours de cette formation, l'ensemble des éléments qui concourent à l'élaboration des Rapports Pays a fait l'objet d'échanges avec les experts. Cette approche a permis de comprendre au niveau national et régional, qu'il s'agit d'apporter des réponses aux objectifs et engagements que se sont fixés les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de la vingt-troisième (23ème) session ordinaire du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Malabo en Guinée Equatoriale. Dans la plupart des Etats membres de la CEEAC, il a été relevé que bien que des avancées et progrès significatifs aient été réalisés dans la mise en œuvre du processus du PDDAA, il reste nécessaire qu'un mécanisme de suivi & évaluation, de contrôle et de publication des rapports sur le niveau de réalisation des résultats prévus par le cadre de résultats soit mis en place, ainsi que le dispositif de communication de ces rapports.

A l'issue de cette session de formation, une feuille de route régionale en complément de la feuille de route continentale a été adoptée. Tous les représentants des Etats membres présents à cette session de formation se sont engagés à soumettre leur RP au plus tard le 21 juin 2017 comme indiqué dans les feuilles de route régionale et continentale. Deux pays, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe, ont soumis leurs rapports en tenant compte de la première feuille de route régionale et continentale. La République du Burundi a informé la CEEAC de l'envoi de son Rapport Pays à l'IGAD comme CER-Rapporteur pour la consolidation des Rapports Pays en Afrique de l'Est.

Suite à la session de formation sur la base des données organisée par la CUA/NEPAD à Dakar au Sénégal du 26 au 28 juillet 2017, une seconde feuille de route continentale a été adoptée. Cette nouvelle feuille de route fixe la date limite de soumission des Rapports Pays au plus tard le 15 août 2017. Le tableau ci-dessous montre l'état de soumission des RP par les Etats membres à la CEEAC au 15 août 2017. Tous les neufs Etats membres regroupés sous la coordination de la CEEAC comme CER-Rapporteur pour la consolidation des Rapports Pays, ont soumis leur Rapport Pays, même si des retards sont été constatés en ce qui concerne le respect de la date limite.

Au regard des données reportées dans les Rapports Pays des Etats membres de la CEEAC, il apparait clairement que l'étape de la validation interne par une plateforme multisectorielle n'a pas été entièrement réalisée dans tous les pays. De ce fait, ces données peuvent nettement différer des données existantes et compilées par les autres acteurs. Les difficultés souvent relevées par les Etats membres se réfèrent notamment **au manque des ressources financières internes pour soutenir le processus PDDAA, à l'insuffisance des compétences et de données qualitatives pour renseigner les indicateurs du cadre de résultats**. Il faut aussi noter qu'au niveau des Etats, **le processus, n'a pas abouti à l'internalisation d'un dispositif de suivi-évaluation répondant aux exigences nécessaires à la responsabilité mutuelle de revue et d'apprentissage découlant de la mise en œuvre et des acquis du PDDAA**. C'est pour pallier à toutes ces insuffisances que la CUA/NEPAD a mobilisé deux experts pour appuyer la CEEAC

à compiler les Rapports Pays.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des PFN pour la Revue Biennale, la démarche ayant conduit à la mise en place l'équipe des experts en charge de la formation dans la zone CEEAC, s'est surtout concentrée sur l'expertise de l'Afrique de l'Ouest. Cette démarche a constitué un obstacle pour la poursuite du processus (collecte et validation des données), ainsi que leur consolidation au niveau des Etats. En effet, les Etats membres de la CEEAC n'ont pas continué à bénéficier des appuis ponctuels apportés, par exemple, par Africa Lead ou ReSAKSS dans la zone CEDEAO ou COMESA, à l'exception du Tchad qui a eu besoin des appuis techniques en août 2017.

Afin d'améliorer l'efficacité aussi bien des PFN du PDDAA que celle des autres parties prenantes dans les Etats membres, il sera crucial de prendre les dispositions nécessaires pour un transfert rapide de compétences dans la zone CEEAC. **La nécessité de constituer une poche d'experts et de réseaux techniques et plateformes multisectorielles (Etats, Bureau d'études, universités, structures de recherche, etc.) est déterminante dans la poursuite du processus. Ces experts peuvent progressivement intégrer le processus et fournir leurs appuis techniques de proximité aux EM dans l'élaboration des Rapports Pays.**

La compilation régionale dans l'espace communautaire de la CEEAC fait ressortir un score de 2,24 sur un total espéré en 2017 de 3,94, soit une proportion de 56,85% démontrant à cet effet que la zone Afrique centrale n'a pas atteint la cible sollicitée. D'une manière plus générale, les Etats membres de la CEEAC se sont engagés dans le processus du PDDAA. La sous-région CEEAC à travers ses Etats membres est également performante en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la proportion des terres destinées à l'agriculture qui a nettement augmenté. Toutefois, des insuffisances importantes ont été relevées et portent essentiellement sur la faible part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture rapportée aux dépenses publiques totales des Etats membres, le faible niveau d'encadrement et d'appui-conseils destinés aux producteurs agricoles (hommes et des femmes), ainsi que l'insuffisante mobilisation de financement sous forme de crédit pour accompagner le développement agricole.

## II. ETAT DE DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR RÉGIONALES EN AFRIQUE CENTRALE

### 2.1. Priorisation des chaînes de valeur régionales en Afrique centrale

Les 13 filières retenues au niveau régional comme l'illustre le tableau ci-dessous l'ont été sur la base de cinq (05) critères<sup>1</sup> techniques et socio-économiques d'une part, l'analyse comparée et la hiérarchisation<sup>2</sup> d'autre part.

**Tableau 1 : Hiérarchisation des 13 filières dans la Zone CEEAC**

Filières	Score selon les critères de hiérarchisation							Moyenne arithmétique pondérée des 7 critères
	3	3	1	4	5	1	3	
1. Riz	3	3	1	4	5	1	3	2,85
2. Maïs	3	3	2	4	5	1	1	2,71
3. Légumineuses légumes secs (haricots)	3	2	3	4	4	2	1	2,71

<sup>1</sup> (i) Importance relative de la production; (ii) Contribution à la sécurité alimentaire; (iii) Potentiel d'exportation; (vi) Valeur ajoutée de la filière ; (v) Demande sur le marché

<sup>2</sup> La hiérarchisation s'est faite selon sept critères : (i) la capacité de la filière à réduire la pauvreté et à créer des emplois ; (ii) la capacité de la filière à assurer la sécurité alimentaire ; (iii) la capacité à contribuer à la réduction des importations alimentaires ; (iv) la capacité à assurer la croissance et de la durabilité du développement du secteur ; (v) la capacité à minimiser l'impact négatif sur l'environnement naturel; (vi) la capacité à assurer l'intégration régionale des économies de la sous-région Afrique Centrale ; (vii) la capacité d'assurer l'équité dans le développement homme/femme

4. Coton	2	7	6	3	7	3	6	4,85
5. Huile de palme	1	4	3	3	8	2	4	3,57
6. Viande de bœuf ;	2	3	3	3	7	1	7	3,71
7. Volaille	3	2	2	4	6	1	4	3,14
8. Produits laitiers	4	2	3	7	7	1	6	4,28
9. Produits de pêches	2	3	2	7	6	2	5	3,85
10. Manioc	1	2	4	3	7	2	2	3
11. Sorgho	7	3	5	8	5	6	2	5,14
12. Mil	7	3	5	8	5	6	2	5,14
13. Café	8	10	10	7	2	7	7	7,29

Pour les filières Coton et Café, la région dispose depuis 2011 des stratégies régionales élaborées avec l'appui du Centre du Commerce International (CCI). En plus de ces deux filières, la CEEAC s'est dotée en 2017 d'une stratégie de développement de la filière huile de palme avec l'appui du Fonds Mondial pour la Nature (WWF). Dans les Etats membres, des filières importantes (Bétail, Céréalières, Légumes, Racines et Tubercules) ont été retenues dans les PNIASAN pour le développement des chaînes de valeur selon les avantages comparatifs de chaque pays.

Faute des ressources financières, les objectifs stratégiques énoncés dans ces documents n'ont pas connu un début de mise en œuvre dans la sous-région. Les Etats membres peinent à s'engager dans la transformation de leur secteur agricole conformément à la Déclaration de Malabo et à défaut de ressources internes compte tenu des multiples chocs économiques créés par la baisse drastique du prix de baril de pétrole.

## 2.2. Promotion des chaînes de valeur agricole régionales

La plupart des études ont montré que la promotion des chaînes de valeur agricoles était indispensable pour asseoir la diversification des économies d'Afrique centrale, renforcer le commerce intra régional et faire de l'agriculture et de l'industrialisation les vecteurs de la croissance. A cette fin, le Secrétariat général a mené, à ce jour, des actions visant à i) identifier les chaînes de valeur agricoles prioritaires en Afrique Centrale ; ii) présenter leurs caractéristiques (politique commerciale, accords commerciaux, régimes douaniers, fiscalité, production, transformation, commercialisation/réseaux de distribution, prix, environnement de la chaîne de valeur, etc.), iii) disposer d'une analyse détaillée de leur compétitivité économique en vue d'élaborer des politiques et stratégies visant à promouvoir le développement économique de la sous-région. Parmi ces actions, il convient notamment de citer :

- la Stratégie régionale café-cacao de l'Afrique Centrale élaborée et validée ;
- la Stratégie régionale coton-textile-confection de l'Afrique Centrale élaborée et validée ;
- la Stratégie de Développement Durable de la Filière Huile de palme dans l'espace CEEAC, finalisée en Juin 2017 avec l'appui de WWF ;
- la formulation, en cours, de la Stratégie commune d'amélioration de la compétitivité au niveau régional qui intègre les chaînes de valeur transfrontières d'Afrique Centrale dans le cadre du Programme régional de mise à niveau des économies, financé par le PIR 10<sup>ème</sup> FED ;
- l'organisation par la CEEAC, en collaboration avec le Centre Technique Agricole (CTA) et de l'Agence du NEPAD, d'une Conférence régionale portant sur le thème « **Promouvoir le commerce agricole régional et les chaînes de valeur à l'horizon 2025 : Malabo parle à l'Afrique Centrale** » qui s'est tenue à Malabo du 16 au 18 novembre 2015 ; et

Un Panel de haut niveau et une Réunion Ad Hoc d'Experts sur "Exploiter le potentiel de l'agro-industrie pour soutenir la transformation structurelle en Afrique Centrale" / Evènement parallèle sur « le commerce et l'accès au marché en Afrique Centrale » a été organisé. Cet événement s'est tenu en marge de la trente-troisième session du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) de l'Afrique Centrale tenue du 26 au 29 septembre 2017 à Douala, sous le thème « **Made in Central Africa : du cercle vicieux et cercle vertueux** ».

Ces actions permettront, à court terme au Secrétariat général de la CEEAC, d'élaborer un plan d'actions prioritaires et proposer pour chacune des filières prioritaires retenues, les grandes orientations et mesures (commerciales, douanières, fiscales, etc.) à prendre, les niveaux d'intervention au sein des chaînes de valeur agricoles, ainsi que l'horizon court, moyen et long termes, sur lesquels lesdites actions doivent être mises en œuvre.

### **2.3. Stratégie Régionale de Développement de la filière Coton-Textile-Confection**

#### **a) Projet d'Appui au Renforcement des capacités des acteurs et à la mise en place d'une interprofession Coton-Textile-Confection au Burundi, Cameroun et Tchad**

Financé sur le 10<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED) à travers le Partenariat du Groupe des Pays Afrique, Caraïbes et Pacifiques (ACP) à hauteur de plus de 152 milles euros, le projet a pris fin en novembre 2016 et a permis de réaliser les actions suivantes :

- l'organisation de plusieurs sessions de formation des acteurs coton sur la démarche de chaîne de valeur, la négociation et la prise de décision collective ;
- la structuration et l'organisation des acteurs de la filière coton pour mieux défendre leur intérêt ;
- la mise en place de trois plateformes d'interprofession pour le coton au Burundi, Cameroun et Tchad;
- la participation à l'élaboration du Projet « Route du Coton » des pays co-auteurs de l'initiative sectorielle en faveur du Coton à l'OMC.

Dans la filière coton, la CEEAC est impliquée dans la formulation de deux programmes. Le **Programme Panafricain d'Investissement sur le Coton (2PIC) du NEPAD, et le Programme Route du Coton (PRC)** porté par les quatre pays co-auteurs (C-4) de l'initiative sectorielle en faveur du Coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad).

Le premier programme, qui se veut à la fois continental, régional et national, va s'appuyer sur les expériences qui découlent des programmes de partenariat Union Européenne Afrique sur le Coton du Groupe des pays ACP, en prenant en compte **les engagements de Malabo pour faire de la filière coton, un véritable levier économique sur toute la chaîne de valeur**. Le second programme vise la mise en place d'infrastructures durables d'une part et, d'autre part, la réduction substantielle du temps et des coûts liés aux transports routiers et/ou ferroviaires entre les pays du C-4. Le programme s'articule autour de deux (02) principales composantes dont le volet infrastructure liée au commerce, et le volet renforcement des capacités productives qui devra permettre d'accroître la productivité cotonnière tout en minimisant les coûts.

Ces deux programmes s'articulent parfaitement avec les axes d'intervention découlant de la Stratégie Régionale de Développement de la Filière Coton-Textile-Confection (SRDFCTC) de la CEEAC. Ils apportent en partie, des solutions durables à la problématique de la transformation structurelle de l'économie de la sous-région. D'où la nécessité de relancer et de poursuivre le processus du PDDAA en Afrique centrale, avec la participation de tous les acteurs (Etat, partenaires techniques et financiers, société civile, organisations paysannes, secteur privé).

Dans la perspective de renforcer le secteur agricole et de mieux tirer profit des chaînes de valeur

au niveau régional et dans les Etats membres, des réformes importantes sont à engager. Ces réformes devront également toucher le cadre institutionnel et les dispositifs techniques destinés à conduire le processus du PDDAA à l'échelle de la région et des Etats membres. Les nouvelles orientations intégreront les acteurs du secteur privé ainsi que ceux de la société civile, afin de prendre en compte les enjeux et priorités du secteur agricole, confronté actuellement à un déficit de ressources humaines en qualité et en quantité, aussi bien au niveau de la CEEAC que des Etats membres.

Un accent fort sera mis sur la recherche, les innovations agricoles, la vulgarisation et la diffusion auprès des producteurs, avec la prise en compte des connaissances paysannes. Il s'agira à cet effet de renforcer les capacités des organisations professionnelles au niveau régional et dans les Etats membres, sur le principe de participation et de partage des connaissances à travers une approche préférentielle selon les chaînes de valeur retenues. Le Secrétariat général de la CEEAC apporte des appuis aux Etats membres afin de soutenir le rôle dynamique joué par les paysans et leurs faitières dans l'appropriation des technologies agricoles issues de la recherche. En d'autres termes, les réformes qui seront entreprises devront contribuer grâce à la mise en œuvre des PNIASAN, à la promotion d'un dispositif de suivi-évaluation plus performant et à l'instauration d'un système de communication et de visibilité des actions, afin d'améliorer de manière progressive l'efficacité des actions de développement dans le secteur agricole national, régional et même continental.

#### **2.4. Stratégie de développement de la filière huile de palme en Afrique centrale**

En vue de concilier la lutte contre la protection de l'environnement, notamment la lutte contre la déforestation, responsable principal des émissions de gaz à effet de serre (gaz carbonique) dans la majorité des pays de l'Afrique centrale, cause principale du réchauffement de la planète, et le développement économique, le Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) avait développé le système de l'économie verte en Afrique centrale (SEVAC). Considéré, comme à la fois une vision, une approche, un modèle et un outil de développement éco économique, le SEVAC est encadré par plusieurs décisions des Chefs d'Etat dont la décision N°35/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant adoption des programmes sectoriels sur le développement et la promotion de l'économie verte.

Parmi ces programmes sectoriels, figure le Programme de développement de l'éco agriculture en Afrique centrale. Il vise à développer en Afrique centrale une agriculture industrielle et vivrière dans toutes les zones écologiques de la sous-région tout en luttant contre la déforestation. Cette éco agriculture concerne aussi bien les cultures industrielles (anacardier, palmier à huile, café, cacao, hévéas, karité, gomme arabique, etc.) que les cultures vivrières (plantain, banane, maïs, mil, sorgho, etc.). Pour mettre en œuvre cette décision des Chefs d'Etat, le Secrétariat général de la CEEAC et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ont signé en septembre 2015 un Mémoire d'Entente dont l'une des activités principales est le développement de la filière huile de palme durable, comme une activité pilote pour développer l'éco agriculture en Afrique centrale. La vision de cette stratégie est de faire de la zone CEEAC un bassin de production de l'huile de palme durable, qui contribue au développement socioéconomique des Etats et à la prospérité des ménages afin que chaque consommateur (ménages ou agro-industries) ait un accès qualitatif et quantitatif facile et suffisant lui permettant d'optimiser ses activités à travers le développement de la chaîne des valeurs de ce produit, la création d'emplois décents, la croissance des économies des pays membres et l'approvisionnement en devises nécessaires pour financer les investissements. La mission de la présente stratégie est de contribuer à l'essor économique de la sous-région par le développement responsable et durable de l'Industrie de l'huile de palme. Le but de la stratégie de développement durable de l'huile de palme est de contribuer à la croissance et à l'emploi dans la zone CEEAC tout en protégeant le riche capital naturel de cette région. L'objectif global est développer la chaîne des valeurs de l'huile de palme

dans la zone CEEAC.

Compte tenu de non disponibilité des données, la chaîne des valeurs ne prendra pas en compte de manière explicite la seconde et la troisième transformation. Mais ces maillons sont pris en compte de manière plutôt implicite dans la consommation finale de l'huile de palme qui inclut non seulement les consommations directes de ce produit, mais aussi les consommations indirectes en équivalent huile de palme.

De ce fait, les volumes d'huile de palme pris en considération. Trois objectifs stratégiques suivants ont été retenus : (i) accroître substantiellement la production domestique et la compétitivité de la filière ; (ii) Limiter l'impact écologique de la cdv de l'huile de palme sur les écosystèmes forestiers, la biodiversité et les communautés locales et (iii) mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire favorisant le développement harmonieux et durable de la chaîne des valeurs de l'huile de palme. La stratégie est structurée autour de cinq axes stratégiques : axe 1 : Optimisation du capital productif des régimes de noix de palme et de l'huile de palme brute ; axe 2 : 2. Facilitation de l'accès aux marchés ; axe 3 : Conservation raisonnée des ressources naturelles et protection de l'environnement ; axe 4 : Densification des appuis institutionnels et renforcement des capacités opérationnels des acteurs et axe 5 : Promotion de la bonne Gouvernance et de la transparence dans les procédés. Pour opérationnaliser cette stratégie dans les Etats, cinq programmes ont été identifiés : (i) Programme d'accroissement de la productivité et des productions d'huile de palme brute durable ; (ii) Programme de densification des infrastructures et équipements des marchés ; (iii) Programme de gestion des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité ; (iv) Programme d'appui institutionnel et de renforcement des capacités opérationnelles des acteurs et (v) Programme d'appui à l'amélioration de la gouvernance.

Après l'adoption de cette stratégie par les Ministres de la CEEAC en charge de l'agriculture et plusieurs actions de promotion de cette stratégie dans plusieurs rencontres sous régionales, comme la 17ème session de la réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), la prochaine étape est l'organisation de la Table Ronde pour le financement des programmes. Avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement, cette Table Ronde est prévue lors de la prochaine assemblée du Groupe de la Banque Mondiale.

## **2.5. Actions de développement de la filière pêche et aquaculture**

La mise en œuvre des actions se réfère au Programme Régional d'Investissements Agricoles pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) et au Plan d'Action Stratégique de la COREP principalement sur les quatre axes d'intervention suivants :

- promouvoir la conservation et la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques ;
- harmoniser les politiques et stratégies nationales en matière d'accès et de gestion des ressources halieutiques ;
- renforcer les capacités techniques des institutions en charge de la recherche et de la gestion des ressources ;
- promouvoir le développement de l'aquaculture.

Au titre du premier axe d'intervention, la COREP a pris un certain nombre d'initiatives en matière de promotion de la conservation et de la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques, dont les plus importantes sont les suivantes :

- (i) Le projet de renforcement de collecte de données des pêches en Afrique Centrale, mis en place avec l'appui de la FAO TCP/SFC/3501), a été exécuté de juin 2014 à novembre 2016 et a permis, entre autres, ce qui suit :
- l'amélioration des systèmes de collecte de données des pêches par échantillonnage ;
  - la mise en place d'une application de base de données pour certains pays et, pour d'autres, l'amélioration de celles existantes ;
  - une mise à jour automatisée des bases de données par importation via internet des informations collectées issues des tablettes Android ;
  - l'élaboration d'un document de méthodologie qui présente la stratégie d'échantillonnage retenue ainsi que les outils de collecte : **“Cours de formation internationale en statistiques des pêches et collecte de données”** Circulaire FIAS/C1091 <http://www.fao.org/3/a-i3639f.pdf> ;
  - le développement du manuel de formation pour la collecte sur tablette ;
  - le renforcement des capacités des agents responsables du système statistique des pays de la Zone COREP ;
  - la formation d'agents de terrain (enquêteurs) ;
  - l'acquisition d'équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, tablettes Android, etc).

En novembre 2016, l'atelier de clôture du projet avait formulé plusieurs recommandations à l'endroit de la COREP et de ses Etats Membres, notamment :

- poursuivre les formations de recyclage des acteurs impliqués dans les services statistiques (enquêteurs, agents de saisie, responsables statistiques) dans les domaines de la collecte de données, de la gestion de base de données, de l'utilisation d'Open ARTFISH... ;
- appuyer le renforcement de la collecte de données socio-économiques ;
- Développer les bases de données (ou module dans les bases de données existantes) pour stocker les données d'enquête socio-économique ;
- sensibiliser les pêcheurs sur la nécessité de fournir les informations de captures ;
- acquérir des serveurs pour la base de données et système de tablettes pour les pays ne disposant pas de serveur ;
- capitaliser au niveau national les acquis du Projet pour la pêche artisanale maritime et promouvoir l'extension du système de collecte des données à la pêche continentale ;
- actualiser la base de sondage par la réalisation des nouvelles enquêtes-cadres ;
- mettre en place, au sein du Sous-Comité Scientifique, un Groupe de travail ad hoc sur les statistiques et le rendre fonctionnel ;
- élaborer un manuel d'utilisation de l'application de la base de données sous régionale.



- développer une plateforme électronique d'échange (Email, WhatsApp, Viber...) entre les Coordinateurs Nationaux.
- poursuivre l'étude sur l'évaluation du PIB des pêches, qui est perfectible, pour couvrir une année calendaire et devant être actualisée régulièrement, sans oublier de l'étendre au segment d'exploitation de la pêche industrielle et à celui de la pêche artisanale continentale.
- rechercher des partenaires pour les appuyer en matière de développement de Système d'Information sur les Pêches et l'Aquaculture (COREP-SIPA).

(ii) Dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme et d'un dispositif régional de suivi, contrôle et surveillance des pêches ainsi que le renforcement des compétences dans ce domaine, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (FAO, Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, Programme ACP FISH II/Union Européenne, Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine), la COREP a mené depuis 2009 des travaux qui ont débouché à l'adoption des instruments régionaux clés de gouvernance des pêches par la IXème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Yaoundé au Cameroun, les 06 et 07 octobre 2016. Il s'agit de :

- Plan d'Action Stratégique 2016-2020 de la COREP (ou PAS II) ;
- Plan Stratégique Régional en matière de système de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches (SCS) de la COREP ;
- Plans Stratégiques Nationaux de développement et de mise en œuvre du système de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches (SCS) ;
- Plan d'Action Régional de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAR-Pêche INDNR) ;
- Plan d'Action Régional de gestion des capacités de pêche (PAR – CAPACITES) ;
- Convention Relative à la Détermination des Conditions Minimales d'Accès, d'Exploitation et de Commerce des Ressources Halieutiques à l'intérieur des zones maritimes sous juridiction des Etats Membres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (CRMA) ;
- Observatoire économique régional de la pêche ;
- Plan Régional d'Aménagement du stock partagé de sardinelles entre la République d'Angola, la République Gabonaise, la République du Congo et la République Démocratique du Congo ;
- Protocole relatif à la mise en place et à la gestion d'un système d'information sur les pêches et l'aquaculture en Afrique Centrale (COREP-SIPA).

Pour la mise en œuvre de ces instruments, dans le cadre d'une lutte efficace contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), la COREP a entrepris ce qui suit :

- Avec l'appui de la COMHAFAT, la COREP exécute le projet d'établissement, au sein de ses pays membres, des registres nationaux normalisés et d'un registre régional de navires de pêche industrielle qui sont des outils indispensables à la mise en œuvre des systèmes de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) et à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).

- En prévision de la mise en œuvre du Plan Stratégique Régional SCS, un équipement, financé par l'UA-BIRA pour le compte de la COREP, a été commandé au profit du Centre Multinational de Coordination (CMC/CEEAC) situé à Douala (Cameroun) et chargé de la surveillance en mer.
- Un atelier a été organisé, en avril 2017 à Pointe-Noire en République du Congo, sur financement de l'UA-BIRA, pour renforcer les capacités en système de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) ainsi que pour promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre la pêche INDNR.
- Une mission de consultation, financée par l'UA-BIRA, va mener une étude axée sur les modalités de mise en place d'une cellule de coordination régionale SCS au sein de la COREP.

En ce qui concerne l'amélioration des politiques et plans d'aménagement des pêches au niveau national et régional, avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du Programme ACP FISH II, la COREP a élaborer le Plan d'aménagement du stock partagé des sardinelles entre l'Angola, le Congo, la RD Congo et le Gabon. Ledit plan a été adopté par la IX<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Yaoundé au Cameroun, les 06 et 07 octobre 2016.

Au titre du deuxième axe d'intervention, les actions les plus importantes menées par la COREP sont les suivantes :

- (i) En matière de consolidation des stratégies et initiatives régionales en matière de recherche sur les pêcheries, la COREP a effectué l'étude ci-après :
  - Etude sur le bilan de la recherche scientifique dans le domaine de la pêche dans la Région COREP.
- (ii) Dans le cadre de l'appui à la définition et à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement des pêcheries, la COREP compte à son actif une étude :
  - Etude sur le développement et l'aménagement des pêcheries continentales et de l'aquaculture dans les pays de la zone COREP.
- (iii) Pour la promotion des échanges régionaux des produits halieutiques au moyen d'une harmonisation des conditions de circulation des produits halieutiques entre les Etats Membres de la CEEAC, on compte trois réunions assorties de fortes recommandations adressées à la CEEAC et à ses Etats Membres :
  - Conférence sur le Commerce Régional et les Chaînes de valeur agricoles en Afrique Centrale, organisée par le Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Gouvernement de la Guinée Equatoriale, avec l'appui de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APCN) ainsi que du Centre Technique de Coopération Agricole et Rural (CTA), à Malabo en République de Guinée Equatoriale, en novembre 2015 ;
  - Atelier de concertation des parties prenantes sur le commerce transfrontalier du poisson et des produits de la pêche d'un des corridors de l'Afrique Centrale, organisé conjointement par l'UA-BIRA, l'Agence du NEPAD et World Fish ainsi qu'en collaboration avec le Gouvernement de la République du Cameroun, la CEEAC/COREP et la CEBEVIRHA, avec le l'appui de l'Union Européenne, en Novembre 2016 ;
  - Atelier de Concertation et de Coordination Institutionnelle pour faciliter le commerce transfrontalier des produits halieutiques à la frontière de Kyé-Ossi

(Cameroun – Gabon – Guinée Equatoriale), en Mai 2017;

- (iv) Pour l'instauration d'un cadre réglementaire favorisant les investissements du secteur privé, il convient de retenir l'étude sur :
- Evaluation des investissements publics et privés dans le secteur des pêches et de l'aquaculture dans les pays membres de la COREP.

Au titre du troisième axe d'intervention, les actions les plus importantes en matière de renforcement des capacités institutionnelles de la COREP sont les suivantes :

- (i) La signature, le 17 septembre 2015 au Siège de la CEEAC à Libreville, de l'Accord de liaison institutionnelle entre la CEEAC et la COREP, élaboré avec l'appui du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA).
- (ii) L'adoption des textes connexes à la Convention révisée de la COREP par la IX<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Yaoundé au Cameroun, les 06 et 07 octobre 2016. Il s'agit de :
- Statuts de la COREP ;
  - Statuts du personnel de la COREP ;
  - Règlement intérieur du Conseil des Ministres de la COREP ;
  - Règlement intérieur du Comité Technique de la COREP ;
  - Règlement intérieur du Sous-Comité Scientifique de la COREP ;
  - Manuel de procédures des opérations budgétaires et comptables.
- (iii) Quant au développement d'un système d'information et de communication, la COREP dispose de :
- Protocole relatif à la mise en place et à la gestion d'un système d'information sur les pêches et l'aquaculture en Afrique Centrale (COREP-SIPA, adopté par la IX<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Yaoundé au Cameroun, les 06 et 07 octobre 2016.

Au titre du quatrième axe d'intervention, les actions menées par la COREP en matière de promotion du développement de l'aquaculture se résument comme suit :

- (i) Deux ateliers de renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur de l'aquaculture, avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du Programme ACP FISH II :
- Renforcement des capacités nationales des petits producteurs dans la production intensive d'alevins de *Clarias* et *Heterotis* dans les pays d'Afrique Centrale ;
  - Formation sur le mode opératoire de fabrication de rations et son système de gestion d'élevage des poissons d'aquaculture en circuit fermé.
- (ii) Mission exploratoire conjointe COREP-MINEPIA effectuée à l'Unité Pilote d'Aquaculture Intensive (UPAI) de Douala, en juin 2016, dont les résultats sont les suivants :
- Elaboration d'un projet du protocole d'accord MINEPIA-COREP ;
  - Définition des modules de formation ;
  - Définition des critères de choix des experts, pour l'encadrement des stagiaires.

## CONCLUSION

Le PDDAA est un processus destiné à soutenir les Etats et leurs Communautés Economiques Régionales, afin de les amener à améliorer leur politique agricole ainsi que la qualité de leur planification stratégique. C'est un mécanisme continental qui vise à inciter l'ensemble des Etats membres à déployer une proportion significative de leurs investissements dans le secteur agricole. Le but ultime étant de relever le défi de la croissance et de la transformation du secteur agricole, de l'amélioration des conditions de vie des populations et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Le processus est conçu pour amener toutes les parties prenantes (Etat, société civile, secteur privé et partenaires au développement de l'Afrique), à s'engager dans un Pacte de partenariat pertinent, afin de faire le secteur agricole, le moteur de la croissance économique.

Après plus de cinq années de mise en œuvre du PDDAA en Afrique centrale, le processus est aujourd'hui en proie à de nombreuses difficultés du fait de l'arrêt des financements du FSMD, qui menace la poursuite de sa mise en œuvre. C'est fort de ce constat que le Secrétariat général de la CEEAC est actuellement engagé sur tous les fronts, dans la perspective de la relance de processus. Pour ce faire, l'institution entend : (i) organiser d'ici à la fin de l'année 2017, en partenariat avec le Bureau sous régionale de la FAO pour l'Afrique centrale, l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), une table ronde des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement du PRIASAN; (ii) relancer le processus de formulation de la première phase du PPAAC, 4<sup>ème</sup> pilier relatif à la recherche, à la diffusion et l'adoption des technologies agricoles dans les quatre Etats membres (Cameroun, Congo, Gabon et Tchad), en rapport avec le CORAF/WECARD, la Banque Mondiale, afin de consolider la passerelle entre la recherche et les producteurs agricoles et contribuer à l'intégration économique sous régionale par l'agriculture; (iii) réfléchir sur le financement et la mise en œuvre d'un programme régional d'appui à l'entreprenariat jeune en milieu rural et péri-urbain d'Afrique centrale, avec l'appui technique de la FAO bureau Régional d'Accra/Ghana.

Toutes les ressources susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de ces initiatives devront aussi contribuer à renforcer les capacités techniques et institutionnelles des Etats membres pour l'élaboration des Rapports Pays dans le cadre de la deuxième Revue Biennale prévue en 2020.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre certaines initiatives retenues dans les projets intégrateurs, des réflexions internes sont en cours depuis mai 2017, afin de traduire une bonne partie des initiatives retenues en actes, par l'appui des Etats membres à l'intégration d'actions de développement agricole et rurale, couplées à la promotion de l'entreprenariat jeune en milieu rural et péri-urbain, afin de mieux répondre à la problématique de la transformation agricole, pour une croissance économique partagée.